

NOS CONSEILS EN MANAGEMENT DES RISQUES

LES CONTRÔLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

En cette période de crise sanitaire certaines activités sont essentielles à la vie en communauté. Le rôle des agents de police municipale et celui des gardes champêtres s'est vu étoffer de la possibilité de contrôler et verbaliser les infractions relatives aux mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire (LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020).



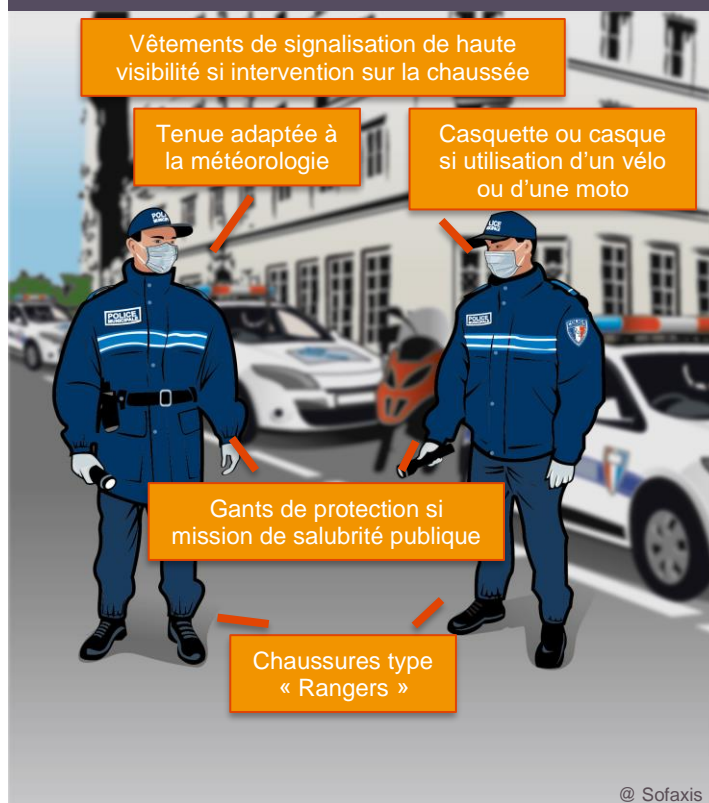
Le risque biologique, d'ordinaire présent par le contact avec le public, se voit renforcé par la crise sanitaire. Il convient d'adapter les mesures de prévention classiques pour les adapter aux préconisations actuelles.

Quelques règles complémentaires

- Appliquer au maximum la **distanciation** en la faisant respecter au public contrôlé
- Lors des contrôles, demander au public de **présenter les documents** et ne pas les prendre en main
- Réaliser un **nettoyage quotidien** du moyen de locomotion utilisé (voiture, vélo...)
- **Privilégier l'accueil téléphonique** à l'accueil physique du public dans les bureaux municipaux
- **Laisser sa tenue de travail dans les bureaux municipaux** pour éviter la contamination de son domicile

Avec le renforcement des contrôles et des cas potentiels d'agressions, des mesures de soutien psychologique existent et peuvent être mis à disposition des agents municipaux chargés de réaliser ces contrôles.

TENUE REGLEMENTAIRE DES POLICIERS MUNICIPAUX OU D'ASVP



Tél. : 02 48 48 15 15 - Fax : 02 48 48 15 16
relations.clients@sofaxis.com - www.sofaxis.com

Adresse postale : CS 80006 - 18020 Bourges Cedex
Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC au capital de 47 355 € - 335 171 096 RCS Bourges
N° ORIAS 07 000814 - www.orias.fr

ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001